

## Mon brave toutou est sur l'echaffaud !

Par **Geantdefer**, le **18/08/2008** à **13:16**

!)) Bonjour à tous ,

Ayant déjà eu l'occasion de vous parler de mes voisins qui cherchent des crossent à toute la rue , je suis de nouveau dans leur ligne de mire ...du moins mon chien.

Nous avons un chien âgé de 6 mois que nous faisons dormir à l'intérieur de la maison la nuit et nous le mettons dans un enclos de 100 m<sup>2</sup> le jour (cet enclos est dans notre jardin qui mesure 3 000 m<sup>2</sup>).

Notre chien les empêcherait de dormir la nuit à cause de ses aboiements (je ne vois pas comment car nous dormons dans la même maison et la nuit il ...dort comme nous et on ne l'entend donc pas).

La journée , nous partons à 08h00 et revenons vers 19H00 . Mes voisins nous indiquent qu'il aboie toute la journée .

J'ai demandé à un autre voisin qui l'entend effectivement aboyer pendant 1 heure et après c'est terminé et il a vérifié sur plusieurs jours.

Ma question :

y a t-il un risque concernant ces aboiements envers mes voisins (rique de plainte , financier , etc.) ? La solution amiable ne fonctionne pas comme à son habitude car j'ai essayé de leur parler . Quelle solution puis-je envisager ou proposer ?

Une constatation doit elle être faite par un huissier ? (heu ... c'est peut être un peu extrême..)

Merci de votre aide et de votre réponse.

Par **Kem**, le **18/08/2008** à **13:32**

Salut !

Vos voisins refusent d'en discuter ? Pourtant ils semblent nier une évidence ...

M'enfin en plus, le chien est jeune : il sera certainement moins angoissé dans sa cage quand il sera plus âgé et habitué.

Néanmoins : vos voisins peuvent porter plainte pour tapage diurne et nocturne (d'après leurs dires).

Ils iront auprès de la police pour déposer leur plainte. Vous serez certainement convoqué pour avoir votre témoignage sur la situation. Une enquête serait menée auprès du voisinage pour que les autres voisins confirment ou infirment l'une ou l'autre version.

Pour ce genre de chose, une petite enquête de quartier ne coûte pas grand chose plutôt que déranger toute la machine juridique.

S'il s'avère que le chien, d'après le rapport de police, est vraiment une nuisance sonore, la plainte pourrait aller devant le procureur.

Le tribunal pourrait alors vous condamner à une astreinte (une amende à payer tous les jours) jusqu'à ce qu'une solution à la nuisance soit trouvée. Ou simplement vous demander de vous débarrasser du chien.

Solutions très extrêmes qui ne joueraient que si le chien est effectivement une pollution.

Mais bon, le toutou qui aboie une heure par jour, dort à l'intérieur, et n'est pas un danger (genre le gros rot' qui sort du jardin et va manger le gosse du voisin), je doute que tout cela aille aussi loin.

J'ai envie de dire : "laissez pisser".

Vos voisins seraient-ils vraiment susceptibles de porter leur plainte ? Tellement de gens menacent puis ne font rien : c'est un coup de bluff.

Kem

Je me reprends : je vois deux choses :

1. troubles du voisinage (juge de proximité)
2. tapage (police et pénal)

On en est loin si vos voisins ne sont que de "grandes gueules"

Par **Camille**, le **18/08/2008** à **14:20**

Bonjour,

Cas assez classique...

[quote="Geantdefer":3lp5vyvg]Nous avons un chien âgé de 6 mois que nous faisons dormir à l'intérieur de la maison la nuit et nous le mettons dans un enclos de 100 m<sup>2</sup> le jour (cet enclos est dans notre jardin qui mesure 3 000 m<sup>2</sup>).

Notre chien les empêcherait de dormir la nuit à cause de ses aboiements (je ne vois pas comment car nous dormons dans la même maison et la nuit il ...dort comme nous et on ne l'entend donc pas).

[/quote:3lp5vyvg]

Là, faites vous effectivement aider par vos autres voisins s'ils confirment qu'ils n'entendent

rien la nuit, dans le cas où une plainte serait déposée.

Par contre...

[quote="Geantdefer":3lp5vyvg]

La journée , nous partons à 08h00 et revenons vers 19H00 . Mes voisins nous indiquent qu'il aboie toute la journée .

J'ai demandé à un autre voisin qui l'entend effectivement aboyer pendant 1 heure et après c'est terminé et il a vérifié sur plusieurs jours.

[/quote:3lp5vyvg]

Quand bien même vos voisins "en rajoutent une couche", une heure et demie, c'est déjà trop. Si plainte il y avait, elle serait recevable.

C'est à vous à faire le nécessaire pour éduquer votre chiot et d'urgence puisqu'il a déjà 6 mois et donc les habitudes sont déjà bien installées.

Cet "apprentissage" aurait dû commencer entre le 3è et le 4ème mois.

Topo un peu succinct mais pas trop mal résumé :

<http://www.communicanis.com/ethologiechien.html>

[img:3lp5vyvg]http://www.hundewelpen.de/cavalier-king-charles-spaniel/cavalier-king-charles%20spaniel.jpg[/img:3lp5vyvg]

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Geantdefer**, le **18/08/2008** à **17:50**

Merci à vous , je retourne voir mes voisins (les sympas et les méchants) afin de discuter du problème.

Ps : Merci pour le lien du site , c'est la première semaine que nous le mettons dans cet enclos et je pense que celà va passer mais mes voisins sont vraiment très très spéciaux.

:wink:

Bonne continuation à vous Image not found or type unknown

Par **Stéphanie\_C**, le **18/08/2008** à **18:24**

Euh, pour avoir eu des nuisances de voisinage à cause d'aboiement de chien, je sais à quel point cela devient pénible même après à peine une heure, donc je rejoins entièrement Camille sur ce point.

[quote="Kem":3efekinq]

J'ai envie de dire : "laissez pisser".

[/quote:3efekinq]

Idem, ce n'est pas si simple quand on est du côté de celui qui "subit", il faut être sûr de ne pas

être à l'origine d'une quelconque nuisance, aussi petite soit-elle.

Deuxième chose : pourquoi avoir un chien si personne n'est là de 8h à 19h ? Cela fait une grande amplitude horaire d'absence, à moins que ce ne soit un chien de garde ? Un chien n'est pas un chat et n'a pas son indépendance.

Donc tout cela pour dire que vos voisins ne sont peut-être pas si spéciaux que ça sur ce point (même s'ils en rajoutent). Mais ce n'est que mon avis.

Par **Camille**, le **19/08/2008** à **05:59**

Bonjour,

C'est bien pour ça que je parle de cas classique.

Quand des relations de voisinage s'enveniment, tout devient prétexte à affrontements quand elles dégénèrent. Et s'y mêlent pêle-mêle bons et mauvais prétextes, avec toutes les exagérations qui vont avec ("vous n'avez jamais...", "vous avez toujours...", "ça fait des siècles que...", "il n'y a que vous qui...", "il n'y a qu'avec vous qu'on...", "tout ça c'est de votre faute si", etc,...)(et encore, je suis poli...).

Très difficile alors de faire la part des choses et de démêler le vrai du faux quand on est "partie prenante".

Il y a un bouquin que j'aime bien pour illustrer ce genre de situations dégénératives, c'est

[img:1hngis7b]http://multimedia.fnac.com/multimedia/images\_produits/ZoomPE/0/9/5/9782800114590.jp

l'histoire de deux familles, les O'Timmins (avec les gros nez) et les O'Hara (avec les grandes oreilles), qui passent leur temps à se tirer dessus depuis des temps immémoriaux en ripostant à chaque fois à l'agression précédente de la famille d'en face, mais l'origine du conflit est tellement ancienne que plus personne ne sait plus pourquoi, au départ, ils avaient commencé à se tirer dessus, en fait probablement une broutille.

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Geantdefer**, le **19/08/2008** à **08:46**

:))

Image not found or type unknown

Bonjour,

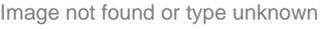
J'ai rendu une visite de courtoisie hier soir à mes voisins afin de connaître le niveau d'aboiement de notre chien et de la gêne que cela occasionnait.

Nous avons discuté et je comprends leur situation (j'ai aussi fait une étude de voisinage et personne ne m'a dit que le chien genait mais bref...)

Aujourd'hui nous avons décidé de ne pas mettre le chien dans cet enclos et de le laisser libre dans le terrain et autour de la maison et on verra ce soir.

J'ai aussi contacté une école de dressage hier soir qui me propose temporairement d'équiper le chien d'un collier anti-aboiement (c'est un peu extrême mais cela fonctionne apparemment). L'amplitude horraire est effectivement longue mais nous n'avons pas le choix à cause du travail mais à partir de la rentrée nos enfants seront à la maison dès 16H30 donc de ce côté il n'y aura plus de problèmes.

Je sais que ce post est un peu hors sujet maintenant mais cela me faisait plaisir de vous donner quelques nouvelles.  
.wink:

Bonne journée à tous 

Par **Kem**, le **19/08/2008** à **09:05**

:)

Merci pour les nouvelles 

En fait ce n'est pas tellement hors sujet : cela nous permet aussi de savoir quelle portée positive ou négative nos avis/conseils ont pu apporter.

J'espère que le toutou se plaira dans le grand terrain qu'il a pour courir.

Quand j'étais gamine, les voisins avaient un énorme chien qui restait seul de 7 à 20h ... il n'était pas promené. Il s'ennuyait et était malheureux, et en plus il était super agressif (il sautait sur les clôtures quand on passait à côté du jardin, on a failli se faire bouffer).

Pour calmer tout ça (il aboyait 5h par jour au moins...) ma mère a fini par lui donner des

boulettes de viande au valium 

Après, ben non seulement il aboyait plus, mais il arrêta d'être dangereux pour les promeneurs. Et pourtant, elle adore les animaux ... et s'en occupe très bien !

;)

Bref  **Camille** a une fois de plus raison : y'a des vraies nuisances et des exagérations.

\*attend les nouvelles du toutou et espère que tout ira pour le mieux\*